



Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 15 juillet 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité
Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre référence : R051991 JOT

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie du 12 juillet 2016, relativement à la planification de l'audience du 19 juillet 2016.

1. Preuve du Distributeur

Le Distributeur compte faire témoigner un panel de témoins, lequel sera composé de :

- Johanne Babin, directrice Infrastructure de mesurage et solutions technologiques ;
- Renaud Graveline, chef- Réglementation et conditions de service ;
- François G. Hébert, directeur Affaires réglementaires et environnement.

Le panel fera une présentation dont la durée est estimée à environ 30 minutes.

Le Distributeur dépose également les *curriculum vitae* des témoins ci-avant mentionnés.

2. Argumentation

Le Distributeur prévoit une durée de 30 minutes pour son argumentation.

Finalement, le Distributeur dépose une version révisée de la pièce HQD-14, document 6 tenant compte du formulaire de positionnement reçu par la CORPIQ.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

p. j.